


Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)




RÉGIME DE RETRAITE
PAR FINANCEMENT SALARIAL - FTQ

1


Qu'est-ce que le RRFS-FTQ ?




RRFS-FTQ pour Régime de Retraite par Financement salarial de la **FTQ**




Régime à prestations déterminées en vigueur depuis le **1^{er} juin 2008**.




Pour **tous** les syndiqués **FTQ** de secteurs d'activité de juridiction provinciale.



Les participants accumulent une **rente promise** qui ne peut être réduite.



Le régime compte **310 groupes de 212 employeurs** au 31 décembre 2025.



2

Le comité de retraite

Le **comité de retraite** est composé de **9 membres** nommés par la FTQ et **4 membres** nommés par les participants.

Marie-Josée Naud, FTQ – Présidente
Roxane L'Abbée, SCFP – Vice-présidente
Yves Guérette, UNIFOR – Secrétaire exécutif
Étienne Brodeur – membre tiers externe
Hugo Desgagné, UNIFOR
Roch Drapeau, Métallos
Pierre-Louis Fortin-Legrès, SEPB

Patrick Leblanc, AFPC
Stéphane Paré, AIMTA
Philippe Viens, UES 800
Steve Beaudry, UNIFOR
Guillaume Dupont-Croteau, SCFP
Marc-André Farmer, AIMTA




3



4

Les groupes

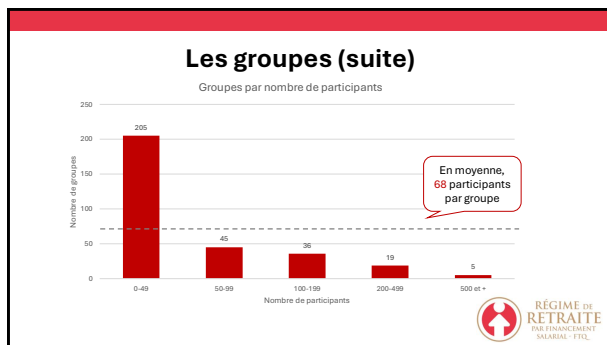
Nombre de participants par syndicat au 31 décembre 2025

Syndicat	Nombre de groupes	Participants actifs	Participants inactifs	Participants retraités	Total
UNIFOR	90	6971	989	942	8902
Métallux	22	3391	378	255	4024
SCFP	93	2533	335	355	3223
JES 800	9	1920	358	171	2449
AINTA	7	722	18	27	767
FPDE	8	648	1	0	649
Non syndiqués	50	309	68	61	438
SPQ	7	298	20	14	332
SEPB	12	155	11	11	177
RUAC	1	39	3	3	45
IFPC	1	30	3	5	38
Teamsters	4	23	7	4	34
SEESOCQ	4	12	5	2	19
AESQ	2	7	2	2	11
Total	310	17058	2198	1852	21108

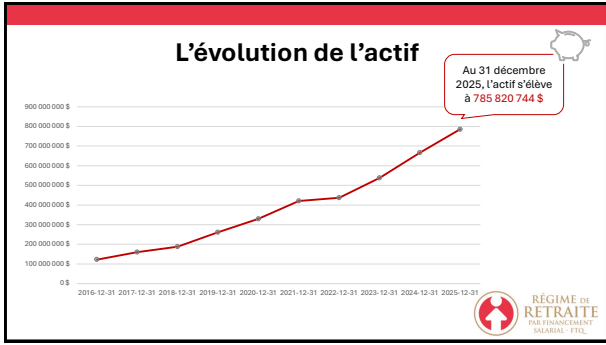
310 groupes
21 108 participants
1 852 retraités

RÉGIME DE RETRAITE
PAR FINANCEMENT SALARIAL - FTU

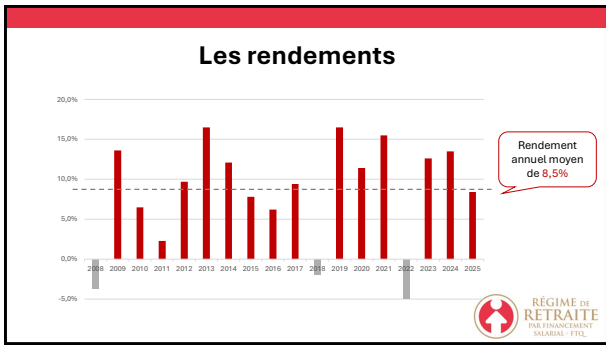
5



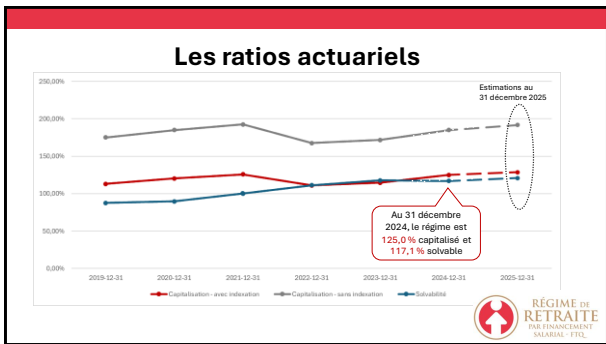
6



7




8



9

Rente créditée

Rente créditée en...	Crédit initial	Avec indexation et amélioration jusqu'en 2021	Avec indexation 2022 et 2023	Avec indexation et amélioration 2024	Avec indexation 2025
2008	1 000 \$	1 455 \$	1 612 \$	1 679 \$	1 712 \$
2009	---	---	---	---	---
...	11 808 \$	15 124 \$	16 752 \$	17 446 \$	17 795 \$
2018	---	---	---	---	---
2019	1 384 \$	1 594 \$	1 785 \$	1 838 \$	1 875 \$
2020	1 426 \$	1 565 \$	1 733 \$	1 805 \$	1 841 \$
2021	1 469 \$	1 529 \$	1 693 \$	1 763 \$	1 799 \$
2022	1 513 \$	---	1 573 \$	1 638 \$	1 671 \$
2023	1 558 \$	---	1 558 \$	1 639 \$	1 671 \$
2024	1 605 \$	---	---	1 622 \$	1 655 \$
2025	1 653 \$	---	---	---	1 653 \$
Total	21 762 \$	---	---	---	31 672 \$
Amélioration en \$ (par étape)	---	+ 4 181 \$	+ 2 349 \$	+ 1 139 \$	+ 589 \$
Amélioration en % (par étape)	---	24,5%	9,7%	4,0%	1,9%




10

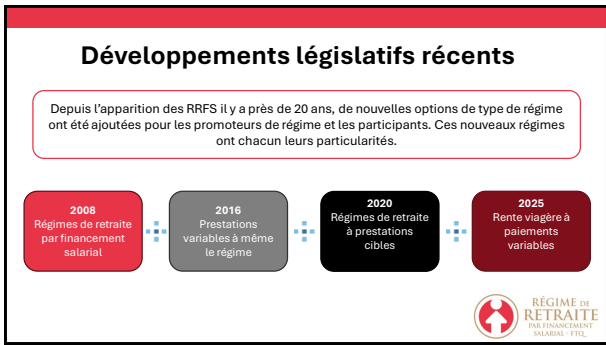
Suivi sur le dossier des groupes fédéraux

Depuis plusieurs années, la FTQ travaille avec Retraite Québec et le ministère des finances du Canada afin de permettre aux travailleurs et travailleuses de juridiction fédérale de rejoindre le RRFS-FTQ.

Malgré beaucoup d'efforts investis dans la dernière année, les discussions se poursuivent.



11



12

Développements législatifs récents

2008
Régimes de retraite
par financement
salarial

Les rentes des participants sont garanties et l'indexation est octroyée si la situation financière du régime le permet.

Durant la retraite, les bénéficiaires sont fixes avec une forte probabilité d'indexation.

Les retraités ne font face à aucun risque, sauf celui de ne pas être indexés dans certaines circonstances.



13

Développements législatifs récents

2018
Prestations
variables à même
le régime

Option permettant de décaisser à partir d'un régime à cotisation déterminée sur le modèle d'un fonds de revenu viager.

Option avantageuse au niveau des frais et de l'encadrement professionnel.

Les retraités supportent individuellement les risques de rendement et de longévité.



14

Développements législatifs récents

2020
Régimes de retraite
à prestations
cibles

Les rentes des participants peuvent être réduites en cas de déficit.

Durant la retraite, bénéficiaires prévisibles avec probabilités de réduction en cas de déficit.

Les retraités profitent de la mutualisation des risques de rendement et de longévité.



15

Développements législatifs récents

Nouvelle option permettant de transformer l'épargne individuelle en rente pendant la retraite.

À la retraite, le participant a l'option de transférer son épargne (CD, RVER, RRS) dans un RVPV. Ce choix ne peut pas être obligatoire.

Une fois commis, l'argent ne peut pas être retiré.

2025
Rente viagère à
paiements
variables



16

Développements législatifs récents

Avec la multiplication de nouvelles options, comment se positionne le RRFS-FTQ dans l'univers de la retraite au Québec?

La suite de la présentation traite de différents sujets complexes de façon simplifiée. Il est recommandé, avant de prendre une décision sur ces questions, de faire une analyse approfondie en tenant compte du contexte spécifique du groupe concerné.



17

Positionnement du RRFS - comparaison

	Mutualisation du risque de rendement	Garantie de paiements jusqu'au décès	Protection contre l'inflation	Garantie des bénéfices	Employeur paie les déficits	Bon rapport coût - bénéfice
PD traditionnel	Oui	Oui	Possible	Oui	Oui, mais parfois partagé	Oui
RRFS	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
RRPC	Oui	Oui	Possible	Non, mais prévisible	Non	Oui
CD + RVPV	Oui, mais pendant la retraite seulement	Oui	Possible	Non, mais prévisible pendant la retraite	Non	Oui, mais pendant la retraite seulement
CD + Décès variable	Non	Non	Non	Non	Non	Non



18

Positionnement du RRFS - conclusion

Malgré l'émergence de nouvelles options législatives ces dernières années, le RRFS demeure le régime le plus pertinent pour les participants de la FTQ qui n'ont pas accès à un régime à prestations déterminées.

Comme le démontre le tableau comparatif, le RRFS est le régime qui partage le plus de caractéristiques avec les régimes à prestations déterminées traditionnels.

Les retraités du RRFS ne font face à aucun risque de réduction de leurs rentes et le régime offre un excellent rapport cout-bénéfice grâce à la mutualisation des risques.



19

Merci !



20
